

Plan d'aménagement local
PLAN D'AFFECTATION DES ZONES (PCAZ) 16N055-83-11-D
 COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSÉ
 1:2 500
 Enquête publique

Séance d'information du : 8 décembre 2016, 12 septembre 2017, 3 février 2022
 Examen préalable du : 5 avril 2019 (examen complémentaire: 25 août 2021)
 Publication dans la feuille officielle d'avis du district de La Neuveville :

Dépôt public du : au
 Pourparlers de conciliation le :
 Oppositions votées : Oppositions non votées : Réserves de droit :

Décidé par le Conseil communal le :
 Date de l'arrêt de l'Assemblée communale :
 Au nom de l'Assemblée communale :

Le président : Le secrétaire :

La secrétaire communale soussignée certifie l'exactitude des indications ci-dessus.

Prêles, le La secrétaire communale :

Approuvé par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire le :
 Limite contraignante de la forêt approuvée par l'Office des forêts et des dangers naturels :

Version	Date	Prêt	CP	Appr.	Fonct.
0	03.03.2022	800	480	-	1400 x 800
1	27.03.2022	800	480	-	1400 x 800
2	14.03.2023	800	480	-	1400 x 800

LEGENDE

Affectation primaire

- Zone d'habitation 2 étages
- Zone d'habitation 3 étages
- Zone mixte A
- Zone mixte B
- Zone d'activités économiques A1
- Zone d'activités économiques A2
- Zone affectée à des besoins publics
- Zone de sports et loisirs
- Zone de verdure
- Zone d'infrastructure sur le domaine foncieraire

Contenu prescriptif

- Zone à planification obligatoire
- Plan de quartier
- Surface avec indice minimum spécifique selon art. 212 al 9 RC
- Surface avec indice minimum spécifique selon art. 212 al 10 RC
- Classement conditionnel selon art. 212 al 10 RC
- Secteur régi par le PNL de 1989

Périèmes de protection des sites (PPS)

- A - Diesse
- L - Lambering
- C - Prêles

Environnement

Constatation de la nature forestière

- Limite de la forêt contraignante au sens de l'art. 10.2 LFO
- Limite de la forêt faisant fo au sens de l'art. 10.2 LFO à abroger
- Limite de la forêt faisant fo au sens de l'art. 10.2 LFO existante
- Alignement forestier existant

Environnement

- Zone de danger considérable
- Zone de danger moyen
- Zone de danger faible
- Zone présentant un danger de degré indéterminé

Secteurs de protection des eaux

- S1
- S2
- S3

Eaux

- Cours d'eau
- Cours d'eau mis sous terre
- Espace réservé aux eaux (ERE)
- Espace de développement des eaux
- Largeur en m de FER

Patrimoine culturel

- Objets archéologiques classés

Recensement architectural

- Bâtiment digne de protection : 1
- Bâtiment digne de conservation : 2
- Objet mentionné en annexe (indicateur) : 3

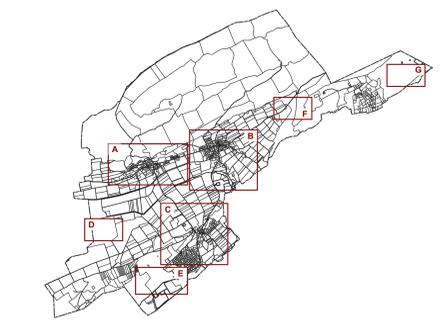
Chemins

- Passages piétons
- Inventaire cantonal des chemins de randonnées pédestres

Autres thèmes

- Cotation de la distance entre le parcelaire et le ZAB

Plan général : Plateau de Diesse 1:50 000



MENSURATION OFFICIELLE SIMPLIFIÉE
 Plan établi sur la base des données cadastrales du 25.01.2022 fournie par l'Office de l'information géographique du canton de Berne.
 Certifié conforme le :
 Par l'ingénieur géomètre :

